ENTETE DE VOTRE COLLECTIVITE

Le 9 mai 2016

***Adresse du ou de la Député***

Objet : Amendement A. FAURE au projet de la loi EL KHOMRI

Monsieur, Madame le Député

Au moment où nous fêtons les grandes conquêtes du Front Populaire et plus particulièrement la mise en place des congés payés qui ont permis à des millions de concitoyens de partir en vacances, un amendement, n° 2186 déposé par Monsieur Alain FAURE député PS de l’Ariège, en vue de la discussion de la loi « EL KHOMRI » entrainerait leurs remise en cause.

En effet, il vise à assujettir les aides aux vacances attribuées par les comités d’entreprise aux salariés, au paiement des cotisations et contribution sociale.

Alors que près de la moitié de nos concitoyens ne peuvent profiter de ce temps privilégié et reconnu par tous, l’adoption d’un tel amendement augmenterait ce taux de façon exponentielle.

C’est pourquoi nous vous demandons, Monsieur, Madame, la député de vous opposer fermement à l’adoption d’un tel amendement.

Soumettre les sommes servies par les CE dans le cadre des activités sociales et culturelles à l’impôt sur le revenu pour les salariés, c’est considérer ces dernières comme un complément de salaire, ce qui n’est en rien la philosophie qui a présidé à la mise en place des Comités d’Entreprise en 1946.

Permettre l’adoption d’un tel amendement, c’est fêter les 80 ans des congés payés et les 70 ans des CE par une mesure de recul social néfaste pour l’économie de notre pays.

En effet les comités d’entreprise comme les COS et CASC ou collectivité contribuent largement aux départs en vacances de leurs ressortissants et participent de fait à une véritable dynamique économique dans un secteur non délocalisable.

Madame, Monsieur, le député, si comme nous, vous êtes attachés à ces valeurs vous rejetterez cet amendement lors de la discussion en première lecture de la loi « EL KHOMRI ».

Nous restons à votre disposition pour en discuter si nécessaire de vive voix.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur le Député, l’expression de notre respectueuse considération.